

## Mairie de VIRVILLE – Conseil Municipal du 29 février 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-quatre février, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie ALLAIS, Maire.

### Présents :

Mr DRU Francis, Mme PINCHON Emmanuelle, Mr CRUCHET Simon, Adjoint.

Mr LALLEMAND Benoit, Mme SEMENT Christelle, Mr LEMAISTRE Nicolas, Mme BOILLON Cécile, Mme FISCHER Nathalie, conseillers municipaux.

### Absents-excusés :

Mr SABOTIER Franck, Mr PETIT Julien, conseillers municipaux.

Madame Emmanuelle PINCHON est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé sans observation.

### **A l'ordre du jour :**

#### **1/ Compte administratif 2015 – D2016-02-29-01**

##### **Le Conseil Municipal,**

Sous la présidence de Francis DRU, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Sophie ALLAIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après en avoir délibéré, **par 8 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Mme ALLAIS)**

**1° Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		72 839,55		58 511,41		131 350,96
Opérations de l'exercice	158 751,39	181 198,50	113 667,09	56 719,64	272 418,48	237 918,14
TOTAUX	158 751,39	254 038,05	113 667,09	115 231,05	272 418,48	369 269,10
Résultats de clôture		95 286,66		1 563,96		96 850,62
Restes à réaliser			458 500,00	390 700,00	458 500,00	390 700,00
TOTAUX CUMULES	158 751,39	254 038,05	572 167,09	505 931,05	730 918,48	759 969,10
Résultats définitifs		95 286,66	66 236,04			29 050,62

**2° Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**3° Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

**4° Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur DRU félicite Madame le Maire pour sa bonne gestion.

#### **2/ Compte de gestion 2015 du Receveur – D2016-02-29-02**

##### **Le Conseil Municipal,**

Considérant la correspondance des chiffres entre le compte administratif 2015 et le compte de gestion du Receveur,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, par 8 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Mme Sophie ALLAIS) le compte de gestion 2015 du Receveur.

### **3/ Cimetière**

#### **A – Travaux d'aménagement du cimetière - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 – D2016-02-29-03A**

Monsieur DRU, Adjoint, présente le devis de la Société des Pompes Funèbres BURETTE.

##### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir examiné le devis de la Société des Pompes Funèbres BURETTE d'un montant de 4 009,20 € TTC concernant la création d'un jardin du souvenir et la construction d'un ossuaire et d'un caveau,

Après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **De réaliser** ces travaux et **d'inscrire** cette dépense en section d'investissement au budget primitif 2016 :
- **de solliciter** une aide financière selon le plan de financement ci-après :
  - Subvention au taux de 30 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) sur le montant hors taxes de 3 341,00 € ;
  - le solde sur les fonds libres de la Commune ;
- **d'inscrire** la dépense au budget primitif 2016 en section d'investissement.

#### **B - Règlement du cimetière – D2016-02-29-03B**

Madame PINCHON, Adjointe, donne lecture du projet de règlement du cimetière qui a été vu par les membres de la commission communale.

Elle précise que ce règlement sera affiché au panneau situé dans le cimetière avec le plan qu'elle a réalisé.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE**, à l'unanimité, le règlement du cimetière tel qu'il est joint en annexe à la présente délibération.

### **4/ Approbation du SAGE – D2016-02-29-04**

Madame PINCHON, Adjointe, informe l'Assemblée que, par arrêté préfectoral du 14 octobre 2015, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vallée du Commerce a été approuvé. Cet arrêté a été affiché pendant deux mois à la mairie de Virville ; il mentionnait notamment que le règlement du SAGE et le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable pouvaient être consultés en mairie.

Madame PINCHON signale que ces mêmes documents ont été déposés à la Communauté de Communes Campagne de Caux et qu'après renseignements pris il n'y pas lieu de délibérer sur ces documents.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE** de cette information.

### **5/ Questions diverses**

#### **A - Avant-projets du Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime (SDE 76)**

##### **1 - Route de Saint-Romain – n° dossier 5357 – D2016-02-29-05A1**

Madame le Maire présente à l'Assemblée l'avant-projet préparé par le Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime concernant des travaux d'effacement de réseaux

et d'éclairage public sur la route de Saint-Romain, désigné « *projet-Eff+EP-2015-0-76747-5357 – Version 1.2* » dont le montant prévisionnel s'élève à 112 145,64 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 37 240,39 € TTC.

Compte tenu des investissements déjà en cours, Madame le Maire propose de reporter ce projet qui pourrait être réalisé lorsque la commune poursuivra les travaux de cheminement piétonnier sur la Route Départementale 10 du bourg à la gare.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **de ne pas réaliser** ces travaux en 2016 ;
- **de reporter** la décision sur cet avant-projet en 2017.

### **2 - Route de Goderville – n° dossier 3496 – D2016-02-29-05A2**

Madame le Maire présente à l'Assemblée l'avant-projet préparé par le Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime concernant des travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public sur la route de Goderville, désigné « *projet-Eff+EP-2014-0-76747-3496 – Version 1.2* » dont le montant prévisionnel s'élève à 46 050,90 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 13 666,65 € TTC.

Compte tenu des investissements déjà en cours, Madame le Maire propose de reporter ce projet qui pourrait être réalisé lorsque la commune poursuivra les travaux de cheminement piétonnier sur la Route Départementale 10 du bourg à la gare.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **de ne pas réaliser** ces travaux en 2016 ;
- **de reporter** la décision sur cet avant-projet en 2017.

### **B - Locations de la salle polyvalente – D2016-02-29-05B**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle a donné son accord à l'Association Cantonale des Anciens Combattants pour la mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente afin que cette association organise son repas annuel le dimanche 28 février 2016.

Elle précise qu'elle a également donné son accord à la paroisse Saint-Jean des Campagnes pour une mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente pour le repas paroissial annuel qui aura lieu le vendredi 22 avril 2016.

Elle signale que ces manifestations sont généralement organisées à titre gratuit à tour de rôle par les communes du canton et demande à l'Assemblée d'acter sa décision.

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** de la décision prise par Madame le Maire.

### **C - Commune nouvelle – D2016-02-29-05C**

Madame le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Maire de Manneville-la-Goupil, en date du 25 janvier 2016, concernant l'opportunité de créer une commune nouvelle qui pourrait regrouper les communes de Bornambusc, Houquetot, Manneville-la-Goupil et Virville.

De même, Madame le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Maire de Bornambusc, en date du 20 février 2016, qui précise que son conseil municipal, réuni le 19 février 2016, a décidé de garder son indépendance dans la gestion et les orientations de sa commune considérant qu'un tel regroupement ne pourrait que desservir les habitants de son village au bénéfice du futur centre de cette commune nouvelle.

Madame le Maire souhaite connaître l'avis du conseil municipal sur ce projet.

**Le Conseil Municipal,** après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas se regrouper avec les communes de Bornambusc, Houquetot et Manneville-la-Goupil.

### **D - Devis : Diagnostic d'Accessibilité aux Personnes Handicapées - D2016-02-29-05D**

Monsieur CRUCHET, Adjoint, rappelle à l'Assemblée que les communes avaient l'obligation de rédiger avant le 27 septembre 2015 un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) pour tous les bâtiments recevant du public (mairie, salle, église) ainsi que pour le cimetière et que cette date a été repoussée au 31 mars 2016. Cet AD'AP, qui est un document de programmation financière des travaux d'accessibilité, constitue un engagement à réaliser les travaux requis dans un calendrier précis et doit être validé par la préfecture.

Il précise qu'avant de déposer l'AD'AP, il convient dans un premier temps de faire le diagnostic des mesures à prendre pour rendre les bâtiments accessibles et communiquer les devis sollicités pour ce diagnostic :

- ADAPTÉ de Belbeuf : 1 750 € HT, soit 2 100 € TTC
- QCS SERVICES de Bihorel : 1 390 € HT, soit 1 668 € TTC. Ce bureau propose aussi, en option, un accompagnement et une assistance pour la rédaction de demande de dérogation ou d'engagement à la réalisation d'un agenda d'accessibilité pour un montant de 50 € HT par dérogation.

Madame PINCHON constate le coût élevé de ces prestations et regrette que la Commune n'ait pas envoyé plus tôt cet agenda, comme elle l'avait déjà évoqué en conseil municipal, car des bureaux d'études proposaient des diagnostics à titre gratuit pour aider la commune à rédiger l'AD'AP.

Madame le Maire s'engage à regarder s'il y a la possibilité de faire encore appel à un bureau d'étude à titre gratuit.

Monsieur CRUCHET propose de retenir le bureau ADAPTÉ de Belbeuf.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

Sous réserve qu'il n'y ait plus la possibilité de réaliser le diagnostic à titre gratuit,

**DECIDE** de retenir le devis présenté par le bureau ADAPTÉ d'un montant de 2 100 € TTC.

### **E – Comptes rendus de réunions**

Madame le Maire donne le compte rendu des deux dernières réunions :

- SIVOS du 26 novembre 2015
  - Approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
  - Emprunt de l'agrandissement de l'école (310 000 €) contracté auprès du Crédit Agricole
  - Emprunt relais TVA contracté auprès de la Caisse d'Épargne.
- SIVOS du 15 février 2016
  - Renégociation de l'emprunt de l'agrandissement de l'école maternelle
  - La participation de Virville pour les différents emprunts s'élève à :
    - 4 345,81 € : emprunt contracté en 2005 pour la construction de la maternelle
    - 6 783,05 € : emprunt contracté en 2011 pour l'agrandissement de l'école primaire
    - 4 345,81 € : emprunt contracté en 2016 pour l'agrandissement de l'école primaire.

Monsieur DRU dresse le compte rendu du dernier conseil syndical du SIAEPA :

- Contrat VEOLIA renouvelé
- Augmentation des tarifs année 1 : 1,869 le m3 et 1,96 € le m3 pour l'année 2 (actuellement 1,78 € le m3)
- Diminution de la part syndicale de 7 centimes la 1<sup>ère</sup> année et de 5 centimes la 2<sup>ème</sup> année.

Madame le Maire informe l'Assemblée que les travaux de la sente ont pris du retard en raison des intempéries et que les plateaux surélevés vont être repris à l'entrée de Virville près de sa propriété ainsi que le trottoir à l'angle de la rue de l'église et de la route de Goderville.

Monsieur LEMAISTRE fait remarquer que l'entreprise en charge des travaux n'aurait pas dû terrasser tout le talus de la route du Parc d'Anxtot lors des fortes pluies ce qui aurait pu éviter l'affaissement du talus.

Madame FISCHER porte des réclamations sur l'irrégularité de la collecte des ordures ménagères dans son hameau car plusieurs fois ses bacs n'ont pas été vidés ainsi que ceux de son voisin.

Madame BOILLON et Madame SEMENT réclament des bacs jaunes plus grands compte tenu que la collecte a lieu tous les 15 jours.

Monsieur LALLEMAND se plaint auprès de Madame le Maire car les agents en charge de la collecte lancent les bacs en plein milieu de la route.

Madame PINCHON réclame les bacs jaunes et gris pour la mairie et la salle polyvalente.

Monsieur LALLEMAND signale la divagation fréquente d'un chien sur la route du Parc d'Anxtot et précise même qu'il se jette sur les voitures.

La séance est levée à 22h20.